

L'hon. JAMES G. GARDINER:

1. Alberta, \$1,600,934.39; Saskatchewan, \$7,434,424.27; Manitoba, \$868,942.11.
2. Alberta, \$743,115.16; Saskatchewan, \$1,344,208.23; Manitoba, \$333,453.13.

3. Townships ayant réclamé l'allocation et remplissant les conditions voulues: Alberta, 584; Saskatchewan, 1,183; Manitoba, 156.

4. Townships ayant réclamé l'allocation et ne remplissant pas les conditions voulues: Alberta, 218; Saskatchewan, 846; Manitoba, 144.

#### CONFÉRENCE PAN-AMÉRICAINE

M. HANSELL:

1. Le Canada était-il officiellement représenté à la conférence pan-américaine, tenue à Rio de Janeiro, en janvier de cette année?

2. Dans l'affirmative, quel était le nom ou les noms du représentant ou des représentants officiels?

3. Si le Canada y était représenté, y a-t-on pris des engagements?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Non.

2 et 3. Répondu par le n° 1.

#### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

##### CONTRATS D'IMPRESSIONS

M. GRAYDON:

1. Avec quelles corporations firmes ou individus le Gouvernement a-t-il conclu des contrats d'impressions au cours de l'année civile 1941?

2. Chacun de ces contrats a-t-il été octroyé par voie d'adjudication?

3. Dans le cas de la négative, sur quelle base chacun de ces contrats a-t-il été octroyé?

4. Que demandait chaque contrat, et quel était le coût de chacun?

##### COLLABORATEURS BÉNÉVOLES

M. WHITE:

1. Combien d'individus sont au service du gouvernement du Canada au salaire d'un dollar par année?

2. Quels sont leurs noms et leurs adresses?

3. Quelles sont leurs fonctions?

4. En plus de leur salaire d'un dollar par année, quelle allocation de subsistance et autres reçoivent-ils?

5. Sur quelle base cette allocation de subsistance est-elle payée?

##### CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN—ESSENCE

M. WINKLER:

1. De quelles compagnies achète-t-on l'huile et l'essence destinée aux avions des écoles d'entraînement du Corps d'aviation royal canadien.

2. Quelle est la pratique générale suivie pour faire le plein d'essence de ces avions?

3. Est-il d'usage de faire déborder les réservoirs et de laisser la gazoline se répandre sur le sol?

4. Est-il d'usage de laisser égoutter les réservoirs après s'être servi d'un aéroplane?

[M. Blackmore.]

5. Accepte-t-on parfois de la gazoline de qualité inférieure?

6. A-t-on jamais détruit de la gazoline d'une qualité quelconque? Si oui, comment?

#### AÉROPORT DE PORTAGE-LA-PRAIRIE

M. ROSS (St. Paul's):

1. Quel a été le coût total de l'aéroport à Portage-la-Prairie, au Manitoba?

2. Combien a-t-on acheté de terrains pour cet aéroport?

3. De qui a-t-on acheté ces terrains et à quel prix?

4. Quel a été le coût total des édifices et de l'outillage?

#### AÉROPORTS À L'ANCIENNE LORETTE ET À SAINT-JEAN (P.Q.)

M. ROSS (St. Paul's):

1. Combien de terrains a-t-on achetés pour l'établissement d'aéroports a) à l'ancienne Lorette (P.Q.), b) à Saint-Jean (P.Q.)?

2. De qui a-t-on acheté les terrains dans chaque cas, et à combien de l'acre?

3. Quel a été le coût total de chacun de ces aéroports?

4. Quel a été le coût total des édifices et de l'outillage à chacun de ces aéroports?

#### DEMANDE DE DOCUMENTS

##### L'USINE DE MAGNÉSIUM DE HALEY STATION

M. WRIGHT:

Copie de toutes les ententes, correspondance, télex et autres communications, échangées entre le Gouvernement et toute personne ou compagnie, au sujet de la construction et/ou l'administration d'une usine de magnésium située près de Haley Station, en Ontario.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne trouve rien à objecter à l'adoption de cette résolution, mais le ministre des Munitions et approvisionnements aimerait peut-être y jeter un coup d'œil auparavant, de sorte qu'il est peut-être préférable de réserver la motion jusqu'à l'arrivée du ministre.

(La motion est réservée.)

#### LE BLÉ

##### MESURE RELATIVE À LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES, AU PAIEMENT DE CERTAINES SOMMES AUX AGRICULTEURS.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture) propose qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité pour étudier un projet de résolution ainsi conçue:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la réduction des emblavures, pourvoyant au paiement de certaines sommes aux agriculteurs à cet effet, et à l'application de la loi.

— Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)